

**DECLARATION DE SOLIDARITÉ ENVERS
SAINT VINCENT ET LES GRENADINES,
SAINTE LUCIE ET DOMINIQUE À LA
SUITE DES CATASTROPHES NATURELLES
DE 2013**

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 14 février 2014

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 14 février 2014

Accord No.5/14

DECLARATION DE SOLIDARITÉ ENVERS SAINT VINCENT ET LES GRENADINES, SAINTE LUCIE ET DOMINIQUE À LA SUITE DES CATASTROPHES NATURELLES DE 2013

Nous, les Ministres et Chefs de délégation des Membres de l'Association des Etats de la Caraïbe, participant à la XIXème Réunion du Conseil des Ministres, tenue à Port d'Espagne, République de Trinité-et-Tobago, le 14 février 2014:

Rappelant: les effets désastreux causés par le phénomène naturel qui a touché les États Membres de Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines et Dominique a occasionné la perte de vies humaines et des dommages considérables à l'économie, à l'agriculture et aux infrastructures ;

Conscients que l'un des objectifs de l'Association des États de la Caraïbe est le développement et la promotion de la coopération horizontale entre ses membres, particulièrement en faveur de ceux dont le développement est relativement faible, surtout en cas de catastrophe.

Reconnaissant les initiatives entreprises aux niveaux national et international dans le but de fournir de l'aide ;

Manifestons notre engagement:

1. D'exprimer aux peuples et aux gouvernements touchés par ce phénomène notre profonde solidarité face à ces tragiques circonstances.
2. D'inciter tous les Gouvernements, agences des Nations Unies, organismes intergouvernementaux, entreprises, organisations non gouvernementales et la société en général, à réaffirmer leur engagement de rechercher des solutions permanentes aux facteurs qui provoquent ces catastrophes naturelles.